

ECH@di RESEAU

N° 51

Vendredi 15 janvier 2021

ÉDITO

Certain.e.s, et pas seulement à l'Extrême Droite, pensent : « *Les Français.e.s d'abord !* », comme si l'égoïsme était un gage d'avantages. L'éthique, selon le philosophe Paul Ricoeur, consiste à appliquer cette formule : « *Je ne suis que le second, l'autre passe toujours avant moi* ». On va dire alors : Et moi, je ne compte plus ? C'est bien mal réfléchir : si je pense à moi d'abord, il n'y a qu'une personne pour se soucier de moi. Mais, si tout le monde pense d'abord à l'autre, c'est une multitude qui va se soucier de moi. Alors ? Même si l'argument n'était pas éthique, il serait au moins mathématique.

LE RÉSEAU EN RÉGION

À Gap : les Réseaux Hospitalité de Gap et de Marseille se sont réunis en visioconférence le 11 janvier. Les échanges ont permis de mieux cerner la situation et l'avancée des projets dans les deux villes : Maison de l'Hospitalité, évolution des nouveaux statuts. À Gap, le squat « *chez Roger* » héberge toujours des mineurs et des majeurs. La Préfecture semble s'en accommoder, ne serait-ce que parce que cela les arrange. Mais il y a des tensions dues au stress lié à la Covid, aux incertitudes concernant l'avenir et à la forte baisse des visites des solidaires en raison de la pandémie.

À Cavailon : l'association « *Le Village* », c'est : une pension de famille (40 pers) affiliée à la Fondation Abbé Pierre (FAP), un hébergement d'urgence (5 places), 3 ateliers d'insertion (70 pers – Vie quotidienne, maraichage, éco-construction), une médiation de rue, 2 accueils de jour, une référence RSA, un orchestre... Impressionnant. Ils aimeraient développer l'accueil inconditionnel incluant les personnes en demande de régularisation. Ils ont fait, pour cela, appel au Réseau Hospitalité avec l'optique d'y créer un groupe local. Pour en parler, nous les avons rencontré chez eux avec des représentant.e.s de la FAP et de l'association Espace (Soutien aux Professionnel-le-s de l'Accueil et du Conseil aux étrangers). Des actions sont en préparation, nous vous tiendrons au courant. + d'infos sur Le Village : <https://www.associationlevillage.fr/index.php>

À Marseille : le réseau a embauché pour 6 mois Margot Bonis grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre. Sa mission est d'animer des actions concernant l'accès aux droits, notamment logement. Nous vous donnerons plus de détail prochainement.

INFOS NATIONALES

Frontière italienne. Les associations d'aide aux migrants ne pourront pas visiter le « local de mise à l'abri » des migrants à Menton avant leur renvoi en Italie. Deux associations ont dénoncé "des conditions d'accueil indignes". Le 30 novembre dernier, le tribunal administratif de Nice avait demandé au préfet de revoir cette interdiction sous 30 jours. Un délai dépassé... La préfecture des Alpes-Maritimes a notifié une nouvelle décision de refus le 30 décembre 2020 à l'association sollicitant l'accès à l'espace de mise à l'abri de Menton. A lire sur <https://is.gd/mLox38>.

SOS MEDITERRANÉE. En début de semaine, l'Ocean Viking a quitté le port de Marseille et mis le cap sur la Méditerranée centrale. Après des mois d'immobilisation, « l'ambulance des mers », selon l'expression de l'association, a repris sa mission : répondre aux appels de détresse de celles et ceux qui se noient.

VÉCU D'EXILÉ.E.S

Une épée de Damoclès : au cours du confinement de mars-avril 2020, S....., jeune migrant étudiant guinéen, habitant Marseille, se rendait à l'université d'Aix-en-Provence. Il est arrêté par la Police et, hélas, il a oublié son attestation de déplacement. Il explique sa situation et le fait qu'il n'a aucun revenu puis, faisant la preuve de son honnêteté, il donne son adresse. 1 mois après, il reçoit une amende de 135 euros. Sa référente écrit alors au service des impôts chargé de collecter les amendes, sollicitant la bienveillance de ce service et demande l'annulation de l'amende. Aucune réponse ! Début novembre, S..... reçoit un courrier qui l'informe que l'amende passe à 345 euros du fait de l'impayé des 135 euros. Début décembre 2020, nouveau courrier : l'amende passe à 475 euros ! Inquiet, S..... téléphone au service des impôts où on lui répond que le dossier est « suspendu », telle une épée de Damoclès...

Une chaîne de solidarité : un soir de la semaine, nous recevons un appel de Paris émanant d'une militante dans une association de soutien aux exilé.e.s à la rue. Elle nous parle d'une femme qu'elle suit depuis quelques temps avec ses 3 enfants dont la plus petite a tout juste 2 mois. Après avoir erré dans plusieurs campements à Paris, elle s'est retrouvée dans un foyer HUDA à Marseille. Le problème est qu'elle devrait être expulsée vers la Pologne le lendemain matin, car elle est en procédure « Dublin ».

Il lui est alors conseillé de se rendre à l'hôpital pour vérifier l'état de santé de toute la famille. Aidée par un traducteur solidaire ayant d'ailleurs bénéficié de la solidarité de la même association, elle se rend à La Timone où l'équipe médicale découvre que la petite a un souffle au cœur et qu'aucun membre n'a de vaccin. Le renvoi est donc rendu impossible. A suivre...

ACCÈS AUX DROITS

Pour contester une amende « confinement » : la Ligue des Droits de l'Homme et la Fondation Abbé Pierre ont rédigé deux notes expliquant la procédure à suivre pour contester une amende reçue pour violation des dispositions du décret instaurant le confinement, soit par une personne sans abri, soit par une personne ayant un domicile, mais dans une situation très précaire et qui souhaiteraient demander une remise de la somme à payer. Y est joint l'instruction du ministère de l'Intérieur indiquant aux préfets de ne pas verbaliser les sans-abri en cas de violation des règles du confinement, qu'il faudra impérativement joindre à la contestation. Ces deux notes seront mises sur le site du Réseau Hospitalité. Si vous en avez besoin urgemment, envoyez votre demande à <contact@reseauhospitalite.org>.

ÉCH@ DES SOLIDARITÉS / VIE DES ASSOS

13 Égax. L'association marseillaise *13 Égax* distribue des repas et des vêtements aux personnes sans abri et en situation précaire. Elle sera présente dans le hall du cinéma l'Alhambra samedi 16 janvier après-midi pour recueillir nos dons (chaussures et vêtements chauds pour homme et denrées alimentaires - pâtes et sauces).

C.H.O.3. Le Collectif d'Habitants Organisés du 3^e arrondissement de Marseille lance un appel à signature d'une lettre qui sera adressée à la RTM. Le Réseau Hospitalité de Marseille a signé. La levée des pratiques discriminatoires est demandée pour les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat (AME) dans leur droit à la mobilité. En effet la RTM refuse systématiquement de proposer des réductions tarifaires aux personnes bénéficiaires de l'AME. Cette pratique est contraire à ce que la loi prévoit dans le code des transports. Voir à ce sujet l'argumentaire du GISTI : <https://is.gd/OIDqfB>

OSGD et IFCD. Depuis avril 2015, l'association « *on se gèle dehors* » (OSGD) apporte une aide matérielle d'urgence, en centre-ville, aux Marseillais sans-abris et mal logés. L'association est en relation avec des particuliers et des commerçants qui font des dons ; elle joue le rôle de passeur en redistribuant directement, convaincue que la lutte contre l'extrême pauvreté est une question de justice et d'égalité. Elle a monté une boutique solidaire, « *Il fait chaud dedans* » (IFCD), 8 rue Antoine Pons (Marseille, 13004), ouverte tous les jours de 14h00 à 17h00 ; mercredi et samedi, journée continue de 9h00 à 17h00.

Soutien 59 St Just. Bonne nouvelle, l'hôtel Ryad, 16 rue Sénac de Meilhan, en haut de la canebière met à la disposition de l'association une belle salle, pour recevoir les jeunes mineurs. Deux jours de permanences par semaine : les mardi et mercredi de 14H à 18H. Téléphone : 07 50 01 20 85. La permanence du jeudi (14-18h) dans les locaux de « Solidaires » continue pour le moment.

Ville de Marseille. Permanences « solidarité » : chaque mercredi, une équipe composée d'un.e élu.e, d'un.e travailleur.se social.e et d'un.e représentant.e d'association de proximité reçoit, sans RV, au rez-de-chaussée de la mairie de secteur des 1^{er} et 7^{ème} arr (61, la Canebière, 13001), de 17h à 19h. Une permanence téléphonique est également mise en place sur le même créneau (04 91 14 54 10).

Gymnase Ruffi. Prendre une douche chaude, bénéficier de toilettes, boire un café, prendre une collation ; c'est au 94 rue de Ruffi, Marseille 3^{ème} arr., du lundi au vendredi de 7h30 à 15h00. Pour profiter de vêtements, un « vestiaire » solidaire se tient également le mardi et le vendredi aux mêmes heures.

Ancrages. Session de formation de français langue étrangère qui s'adresse aux personnes souhaitant améliorer leur pratique du Français en particulier pour communiquer dans un contexte professionnel. Conditions d'inscription, objectifs, déroulement etc. sur <https://tinyurl.com/y5y4jxdq>

AGENDA

Mercredi 20 janvier : RAMINA (Réseau d'Accueil des MInots Non Accompagnés). Réunion d'information par visioconférence (via le logiciel zoom) à 18h00 (voir le site <http://ramina.fr/>)

Samedi 30 janvier : Assemblée Générale du Réseau Hospitalité, pour poursuivre la rédaction des nouveaux statuts de l'association, au Centre Social Velten, 16 rue Bernard Dubois, 13001 Marseille, de 10h00 à 12h30, en présentiel et en viséoconférence (via le logiciel zoom).

Jedi 11 février : 8^{ème} rencontre de l'hébergement solidaire, au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001, à partir de 18h00. Thème central : « *État des lieux de l'accueil à Marseille* ».

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 9 et le 15 janvier, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé 5 demandes d'hébergement concernant une famille avec 3 enfants, deux jeunes hommes et une jeune femme.

Les besoins sont grands ; bien d'autres associations et collectifs reçoivent également des demandes, celles-ci s'additionnant. Si vous pensez pouvoir héberger, écrivez-nous (contact@reseauhospitalite.org) pour vous inscrire sur la liste des hébergeurs solidaires afin de recevoir les appels qui nous sont faits ; ensuite, vous choisirez lorsque cela vous conviendra.